

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU PORT
EXERCICE 2023**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, il a été indiqué que le budget 2023 serait établi selon les orientations suivantes :

- reprise en régie du nettoyage des quais et de la surveillance des quais,
- augmentation de la redevance payée par le port à la commune pour l'occupation du domaine public calculée désormais sur la totalité du périmètre occupé,
- en matière d'investissement, les principales orientations sont axées sur la transition écologique (aménagement de zones de mouillage -ZMEL-, réhabilitation de réseaux : bornes multi services, changement des moteurs des bateaux par des modèles moins énergivores...).

Le budget primitif 2023 du budget annexe du Port peut se synthétiser, comme détaillé ci-dessous :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	12 005 956,94 €	11 332 500,00 €
Opérations d'Ordre	5 253 000,00 €	11 100,00 €
Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordre	17 258 956,94 €	11 343 600,00 €
Résultat antérieur reporté		5 915 356,94 €
Total cumulées	17 258 956,94 €	17 258 956,94 €
Autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement	3 629 000,00 €	
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	8 511 974,82 €	104 400,00 €
Opérations d'Ordre	11 100,00 €	5 253 000,00 €
Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordre	8 523 074,82 €	5 357 400,00 €
Résultat antérieur reporté		3 165 674,82 €
Total cumulées	8 523 074,82 €	8 523 074,82 €
TOTAL DU BUDGET	25 782 031,76 €	25 782 031,76 €

Dans le détail, le budget primitif 2023 du Port s'établit comme suit :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section s'établit à **17.258.956,94 €**. (Montant du BP 2022 : 12.570.175,74 €).

A. Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

- Charges à caractère général (chapitre 011) comprenant les fluides, carburant, diverses fournitures, prestations externes, entretien du matériel, des réseaux, honoraires, assurances..	5 664 756,94 €
.....	(Montant du BP 2022 : 3 989 275,74€)
- Charges de personnel (chapitre 012).....	3 875 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 3 283 000,00€)
- Dépenses imprévues (chapitre 022)	285 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 200 000,00€)
- Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	3 629 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 2 807 300,00€)
- Autres charges de gestion diverses (chapitre 65)	150 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 51 000,00€)
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) (dont subventions associations portuaires)	381 200,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 272 500,00€)
- Impôt sur les sociétés (chapitre 69).....	1 650 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 800 000,00€)
- Dotations aux amortissements (chapitre 042)	1 624 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 1 167 100,00€)

B. Recettes :

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme ci-après :

- Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002).....	5 915 356,94 €
.....	(Montant du BP 2022 : 2 237 475,74€)
- Ventes de produits et prestations diverses (chapitre 70) dont la redevance passagers, la taxe d'amarrage et partenariats divers	11 276 500,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 10 269 500,00€)
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) dont la taxe de séjour et les locations de salles	56 000,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 51 000,00€)
- Ecritures d'ordre (chapitre 042) (amortissement subventions d'équipement)	11 100,00 €
.....	(Montant du BP 2022 : 12 200,00€)

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes de cette section s'établissent à **8.523.074,82 €** :
(Montant du BP 2022 : 7.922.400 €).

A. Dépenses :

Les opérations d'investissement se détaillent comme suit :

- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) 1 091 511,82 €
(Montant du BP 2022 : 437 500,00€)
- Diverses acquisitions (chapitre 21) 955 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 657 200,96€)
- Divers travaux (chapitre 23)..... 6 035 463,00 €
(Montant du BP 2022 : 2 877 499,04€)
- Amortissement des subventions d'équipement (chapitre 040)..... 11 100,00 €
(Montant du BP 2022 : 12 200,00€)

Les restes à réaliser 2022 d'un montant de 430 000 € sont reportés au budget primitif 2023.
(Montant du BP 2022 : 3 938 000,00€)

B. Recettes :

Les recettes d'investissement sont constituées par :

- l'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) 3 165 674,82 €
(Montant du BP 2022 : 3 353 186,48€)
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) 3 629 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 2 807 300,00€)
- les dotations aux amortissements, (chapitre 040) 1 624 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 1 167 100,00€)
- Subvention d'investissement (chapitre 13) 104 400,00 €
(Montant du BP 2022 : 10 000,00€)

Il vous est proposé,

1/ D'APPROUVER le vote du budget primitif 2023 du budget annexe du Port, tel qu'annexé à la présente délibération,

2/ DE PRECISER que le présent budget primitif est voté par l'assemblée délibérante, par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

3/ D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUI VOTE CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE POUR ?